

SALARIES.ES DES BOUTIQUES TELECOMS

REJOIGNEZ LA CGT-FAPT

POUR GAGNER DE NOUVEAUX DROITS !



Que l'on porte un badge Orange, SFR, Bouygues ou Free, ou autre, nous partageons toutes et tous la même réalité derrière nos « comptoirs ».

Mais aujourd'hui, un vent violent secoue notre secteur. Les logiques financières des grands groupes menacent directement nos métiers et nos conditions de vies.

Seul·e dans sa boutique, on subit la pression. Organisé·e·s collectivement, on protège notre avenir !



Alerte rouge chez SFR :

Le signal d'alarme pour tout le secteur !

Le projet de rachat, de découpage et de partage de SFR par les trois autres opérateurs (Orange, Bouygues, Free) fait peser une menace sans précédent sur l'emploi. Les syndicats estiment que des milliers de postes sont en danger de suppression.

Le calcul des directions est simple : quand une boutique SFR fait face à une boutique « concurrente » dans la même rue ou le même centre commercial, l'objectif va être de fermer et de supprimer les "doublons".

Si la direction de SFR a plongé l'entreprise dans la crise, ce n'est pas aux salarié·es en boutique d'en payer le prix fort !

Ce qui se passe chez SFR guette l'ensemble des salarié·es des télécoms : la restructuration permanente, la baisse des effectifs et la précarisation.

Le quotidien en boutique : l'essoreuse managériale

Pendant que les actionnaires réorganisent leurs pions à coup de milliards, sur le terrain, la dégradation de nos conditions de travail s'accélère :



- La pénibilité physique et morale niée : Journées entières debout, piétinement, manutention des stocks lors des livraisons, horaires usants en centres commerciaux, incivilités, agressions physiques...
- La politique du chiffre à marche forcée : Des indicateurs de performance (KPIs) inatteignables, modifiés en cours de route pour sabrer nos parts variables.
- Le paratonnerre du SAV : Nous subissons de plein fouet l'agressivité de la clientèle mécontente des pannes ou des hausses de tarifs, sans aucune protection de nos directions.

Pourquoi se syndiquer à la CGT ?
Vos droits ne s'arrêtent pas à la porte de la boutique !

Conseiller·ère-s de vente, technicien·ne-s, adjoint·e-s ou responsables de boutique : ne restez pas isolé·e-s face aux restructurations qui s'annoncent.

Se syndiquer est un droit fondamental, constitutionnel et totalement confidentiel vis-à-vis de votre employeur.

Face aux directions des télécoms qui ne pensent qu'à fusionner et élaguer les effectifs, opposons la solidarité des travailleuses et des travailleurs. Reprenons le contrôle de nos vies professionnelles !



**Pour défendre votre outil de travail, votre santé et gagner la sécurité de l'emploi :
Syndiquez-vous à la CGT !**

Face à la précarité et à la peur de perdre son emploi lors des fusions/ventes, la CGT ne se contente pas de dire "non".

Nous portons un projet de transformation profonde : Le Nouveau Statut du Travail Salarié (NSTS) et la Sécurité sociale professionnelle. Les droits des travailleuses et travailleurs seraient attachés à la personne. L'idée de droits attachés à la personne, qui sont transférables, cumulables et garantis collectivement, permettrait à chaque salarié de maîtriser son parcours professionnel, d'être moins assujéti au bon vouloir de l'employeur.

Se syndiquer aujourd'hui, c'est lutter pour que nos droits ne dépendent plus du bon vouloir d'un-e actionnaire ou de la santé financière d'une entreprise.

Le NSTS, c'est :

- ➔ La sécurité de l'emploi et des revenus : Vos droits (salaire, qualifications, ancienneté, mutuelle) doivent être attachés à votre personne, et non au contrat de travail. Si une boutique ferme ou change d'opérateur, vous gardez vos acquis professionnels et votre salaire. C'est la fin de la peur du licenciement.
- ➔ Une véritable continuité professionnelle : Passer d'un opérateur à un autre, ou d'une boutique à un siège social, ne doit plus signifier "repartir à zéro". Vos compétences acquises en boutique doivent être reconnues partout et transférables.
- ➔ La reconquête de nos salaires : L'intégration des primes variables dans le salaire fixe pour ne plus dépendre du chantage à la commission ou d'objectifs déconnectés du réel.
- ➔ Le pouvoir d'agir sur notre travail : Imposer le droit de s'asseoir, l'aménagement des rythmes et le droit de veto des salarié·es sur l'organisation des plannings et les fermetures de boutiques.

Contactez votre syndicat Départemental :

Syndicat Départemental FAPT :



Bulletin d'adhésion :



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

